

# Note d'information

n° 251  
Mars 2022

À La Réunion, parmi les apprentis inscrits en dernière année d'un cycle d'études professionnelles en 2018-2019 ou 2019-2020, 24% sont toujours en formation l'année suivante. 42% de ceux qui sont sortis du système scolaire en 2019 ou 2020 sont en emploi salarié six mois après leur sortie. L'obtention du diplôme préparé est un atout pour l'insertion professionnelle. Le plus souvent les jeunes apprentis signent un contrat à durée indéterminée pour leur premier emploi. Par ailleurs, le taux d'insertion est équivalent dans les filières Production et Services.

## L'insertion des apprentis six mois après leur sortie du système éducatif en 2019 ou 2020

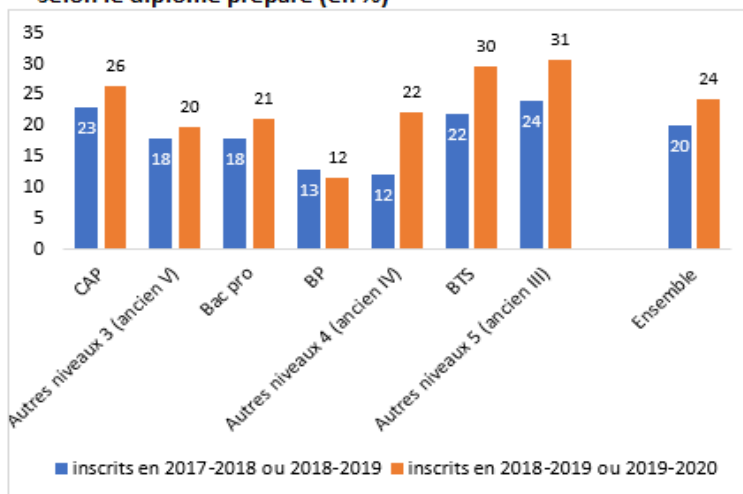
### 24% des apprentis poursuivent leurs études après leur dernière année d'apprentissage

Parmi les apprentis sortis en 2019 ou en 2020 d'une dernière année de formation par apprentissage de niveau CAP à BTS à La Réunion, 24% sont toujours en formation l'année suivante (-4 points par rapport à la cohorte précédente), qu'ils redoublent leur année, poursuivent leurs études ou s'orientent vers une autre formation. Cette proportion varie de 12% pour les BP, à 30%

pour les BTS (graphique 1a). Elle est en augmentation pour la plupart des formations (+3 points pour les CAP par rapport à la cohorte précédente, jusqu'à +10 points pour les autres formations de niveau 4 hors bac professionnel et BP).

À La Réunion, contrairement au niveau national, les filles restent globalement davantage en formation que les garçons après la fin d'un cycle professionnel (26% contre 24%), particulièrement au niveau bac professionnel (32% contre 17%).

Graph 1a : Taux de poursuite de formation des apprentis selon le diplôme préparé (en %)



Champ : Apprentis inscrits en dernière année de cycle professionnel en 2018-2019 ou en 2019-2020

Source : Dares-Depp-InserJeunes

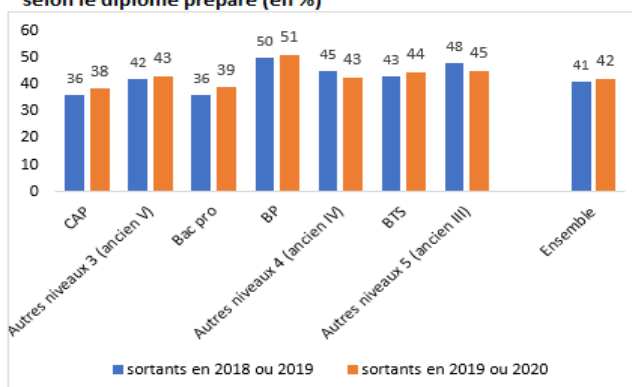
## 42% des apprentis professionnels sont en emploi salarié six mois après leur sortie d'études

42% des apprentis qui ne sont plus en formation sont en emploi salarié six mois après leur sortie du système scolaire en 2019 ou 2020, contre 61 % au niveau national. L'insertion progresse très légèrement à La Réunion par rapport à la cohorte précédente. Les chances de trouver un emploi rapidement restent plus importantes pour les BP (51%) et les BTS (44%). Au bout de six mois, 38% des apprentis sortant d'un CAP sont en emploi et 39% de ceux sortant d'un baccalauréat professionnel. Les autres formations, comme les titres homologués, s'insèrent au niveau 3 (ancien V) mieux que les CAP (+5 points). C'est également le cas pour les autres formations de niveau 5 (ancien III) par rapport aux BTS (+1 point). En revanche au niveau 4, l'insertion est inférieure à celle des BP (-8 points).

## Le diplôme représente un atout dans l'insertion professionnelle

Tous niveaux confondus, 75% des élèves en dernière année de formation professionnelle ne poursuivant pas leurs études ont obtenu leur diplôme. L'obtention du diplôme préparé permet de trouver un emploi plus rapidement. Six mois après leur sortie du système éducatif en 2019 ou 2020, 49 % des apprentis ayant obtenu leur diplôme sont en emploi contre 31 % de ceux ne l'ayant pas obtenu. Cet avantage est particulièrement important pour les sortants d'un bac professionnel : six mois après leur sortie du système éducatif 44% des diplômés sont en emploi contre seulement 14% des non diplômés (graphique 2).

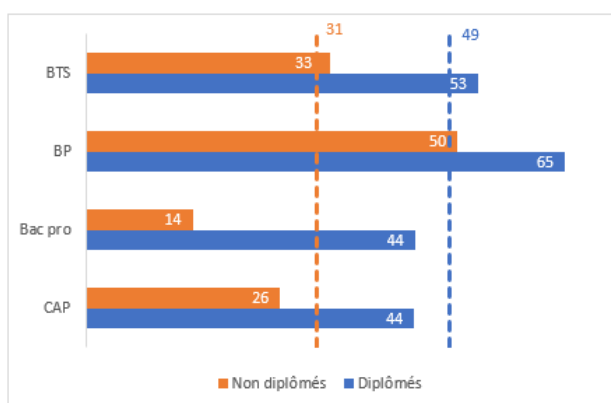
Graph 1b : Taux d'emploi des apprentis à 6 mois selon le diplôme préparé (en %)



Champ : Apprentis sortants de dernière année de cycle professionnel en 2019 ou en 2020

Source : Dares-Depp-InserJeunes

Graph 2 : Taux d'emploi des apprentis 6 mois après la sortie de formation par niveau de sortie et obtention du diplôme (en %)

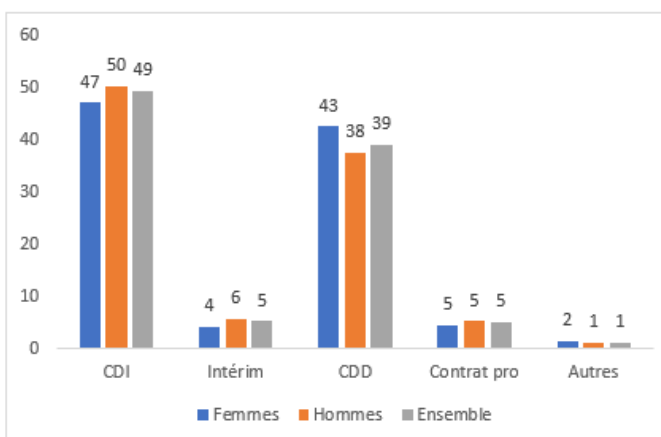


Champ : Apprentis sortants de dernière année de cycle professionnel en 2019 ou en 2020 avec obtention du diplôme renseignée.

Source : Dares-Depp-InserJeunes.

Note : Le taux d'emploi à six mois de l'ensemble des apprentis n'ayant pas obtenu leur diplôme est de 31%. Le taux d'emploi à six mois des apprentis sortant d'un BP sans avoir obtenu leur diplôme est de 50%.

Graph 3 : Répartition des élèves sortants en emploi selon le type de contrat (en %)



Champ : Apprentis sortants de dernière année de cycle professionnel en 2019 ou en 2020, en emploi en janvier n+1

Source : Dares-Depp-InserJeunes

## Les jeunes apprentis sortants sont plus souvent en CDI

Globalement, l'emploi à durée indéterminée est prédominant pour le premier emploi des jeunes apprentis sortant de voie professionnelle : ce type de contrat concerne près de la moitié des anciens apprentis en emploi salarié. Les autres sont majoritairement en CDD (39%), l'intérim et les contrats de professionnalisation regroupant chacun 5% des anciens apprentis (graphique 3).

## Un apprenti sur dix travaille à temps partiel

Un jeune sur dix travaille à temps partiel. Cette part est la plus faible au niveau du Bac professionnel et du BTS (respectivement 4% et 10% contre 17% en CAP).

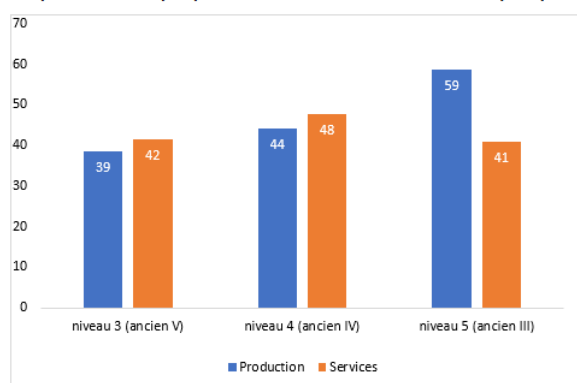
Globalement les filles travaillent plus souvent à temps partiel que les garçons. Cela concerne 17% des filles contre 11% des garçons.

## Des taux d'emploi équivalents dans les filières Production et Services

Tous niveaux confondus, les taux d'emploi des apprentis sont équivalents au regard de la filière de sortie, Production ou Services (respectivement 43% et 42%). En revanche l'écart entre les secteurs s'accroît avec le niveau de formation. Il est ainsi de 3 points au niveau 3 (ancien V - CAP et autres), de 4 points au niveau 4 (ancien IV - bac professionnel et autres) et de 18 points au niveau 5 (ancien III - BTS et autres) (graphique 4).

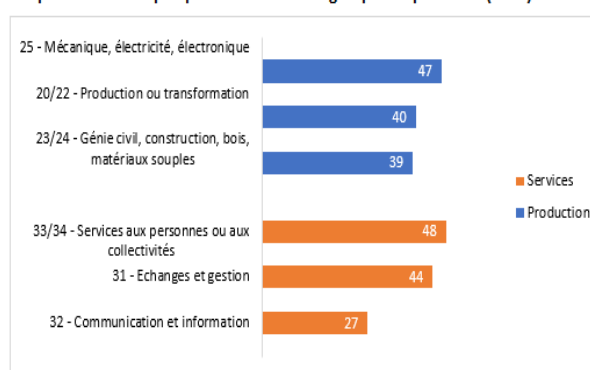
Les apprentis sortis en 2019 ou 2020 de la filière Production bénéficient d'une meilleure insertion lorsqu'ils ont suivi une spécialité dans le domaine « mécanique, électricité, électronique ». Dans la filière Services ce sont les spécialités des domaines « Services aux personnes ou aux collectivités » et « échanges et gestion » qui offrent la meilleure insertion (graphique 5).

Graph 4 : Taux d'emploi par secteur selon le niveau de formation (en %)



Champ : Apprentis sortants de dernière année de cycle professionnel en 2019 ou en 2020  
Source : Dares-Depp-InserJeunes

Graph 5 : Taux d'emploi par secteur selon le groupe de spécialités (en %)



Champ : Apprentis sortants de dernière année de cycle professionnel en 2019 ou en 2020  
Source : Dares-Depp-InserJeunes

### Pour en savoir plus :

**Application Inserjeunes grand public :**  
<https://inserjeunes.education.gouv.fr/diffusion/accueil>

### Publications InserJeunes Apprentis :

Robin A., Collin C., Marchal N. (DEPP), Fauchon A. (Dares) « Insertion professionnelle des apprentis du niveau CAP à BTS 6 mois après leur sortie du système éducatif en 2020 : 61% sont en emploi salarié en janvier 2021 », note d'information n°21-43, décembre, DEPP.

**Source et champs** : Le dispositif InserJeunes permet de rendre compte de l'insertion professionnelle des sortants de formation professionnelle en lycée ou en apprentissage. Par l'appariement de fichiers de suivi des scolarités et des Déclarations Sociales Nominatives, il permet de déterminer si les élèves inscrits en année terminale d'une formation professionnelle sont sortis du système scolaire ou s'ils poursuivent leurs études. Puis, pour les sortants, il permet de déterminer s'ils occupent un emploi salarié à des dates d'observation données (6 mois, 12 mois, 18 mois et 24 mois après la sortie).

Le champ des formations prises en compte dans le dispositif Inserjeunes couvre pour les lycéens : les CAP, baccalauréats professionnels, BTS, Mentions complémentaires de niveau IV et V dispensés dans les EPLE publics et privés sous contrat sous tutelle du ministère de l'éducation nationale.

L'emploi des sortants de formation est mesuré à partir des Déclarations Sociales Nominatives. Il couvre l'ensemble du champ salarié privé, hors particuliers employeurs, ainsi qu'une partie des salariés du secteur agricole, en France.

**Les indicateurs sont calculés sur 2 années cumulées. Ils ne sont pas affichés quand le dénominateur est inférieur à 20 pour des raisons de robustesse statistique.**

### **Insertion des jeunes : un projet innovant DEPP/DARES<sup>1</sup> d'appariement des bases de l'éducation et du travail**

InserJeunes est un système d'information récent obtenu par rapprochement des bases de données administratives « scolarité » (remontées administratives des inscriptions des élèves et des apprentis) et de bases de données « emploi » afin de calculer chaque année au niveau établissement (lorsque les effectifs sont suffisants) les indicateurs suivants :

- taux d'emploi des sortants de l'établissement et valeur ajoutée de l'établissement;
- taux de poursuite d'études;
- taux d'interruption en cours de formation.

Il permet de se rapprocher de l'exhaustivité et de construire des indicateurs d'insertion à des niveaux très fins. Ces indicateurs sont disponibles à différents moments après la sortie du système éducatif (6 mois, 12 mois, 18 mois et 24 mois).

Ce système d'information a reçu pour sa construction un financement du Fonds pour la transformation de l'action publique (FTAP). Il permet de répondre à la loi « pour la liberté de choisir son avenir professionnel » de septembre 2018.

Les premiers résultats, concernant les jeunes sortant du système scolaire en 2018 ou 2019, ont été diffusés début 2021.

1. DEPP : Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance - Ministère de l'Education nationale, de la Jeunesse et des Sports.

DARES : Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques - Ministère du Travail, de l'Emploi et de l'Insertion.

<https://dares.travail-emploi.gouv.fr/donnees/insertion-des-jeunes-apres-la-voie-professionnelle>